

Base légale

Le rapport de pré-pratique fait référence à la rubrique « 4.2. Procédure d'admission » des plans d'études cadre.

Livrable

Il vous est demandé de rédiger un document dactylographié de 4 pages dans le respect des règles usuelles de la grammaire et de la syntaxe. Ce document se fonde sur votre expérience récente validant votre pré-pratique professionnelle pour l'entrée en formation. Prenez soin de développer les aspects suivants :

- Description du vécu
- Description du contexte (institution, bénéficiaires)
- Description des activités exercées
- Regard critique sur des éléments significatifs
- Motivations à entrer en formation

Critères d'évaluation

- Conformité à la consigne
- Clarté des descriptions
- Ouverture à l'introspection
- Rigueur rédactionnelle
- Potentialité à entrer en formation